

**Projet de compte-rendu de la réunion du
Conseil d'Administration de l'APEEE
du 24 mars 2015**

Présidence : Pere Moles Palleja

Étaient présents : Buczkowski Rafał, Denise Chircop, Samantha Chaitkin, Luigi Cova, Trine Davies, Dominique Delehay, Istvan Dobo, Katarzyna Glowacka-Rochebonne, Arantza Golderos, Alia Grech, Aleksander Kedra, Njeri Kimani, Andrej Kobe, Zoltan Krasznai, Véronique Lesoile, Antonia Lopez Serrano, Roberto Marigo, Kathryn Mathé, Stefan Obermaier, Elisabeth Peters, Urszula Prochner, François Rossignol, Fairouz Rotenberg, Francesca Scassellati, Tarja Tiainen-Balsby, Tania Vega, Tomasz Zdrodowski.

Étaient excusés : Hajo Altenberg, Luis Balaguer, Arnaud Frémot, Richard Frizon, Brian Gray, Gilbert Luciani, Lone Mikkelsen, Mauro Zanzi.

Invitée : Teresa Fernandez-Gil

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte-rendu du CA du 26 février 2015

Le compte-rendu du Conseil d'administration (CA) du 26 février 2015 est approuvé.

3. Cantine : intervention de Teresa Fernandez-Gil

Teresa Fernandez-Gil, présidente de la Cantine, assiste à cette réunion du Conseil d'administration afin de répondre aux questions des parents.

• **Qualité des repas**

Les nouveaux parents, notamment ceux d'enfants en maternelle, semblent souvent s'inquiéter de ce que les enfants mangent à la cantine.

Lorsque Teresa Fernandez-Gil et Véronique Lesoile ont commencé à s'impliquer à la cantine, le directeur de l'école était M. Kivinen. Le prix du repas était peu élevé car la cantine pouvait prélever sur ses réserves financières mais aussi parce que l'un des objectifs était de proposer des repas peu chers (en matières premières notamment).

Les attentes peuvent être différentes mais également divergentes aujourd'hui : repas à prix modéré pour les uns, repas de qualité pour les autres, rapport qualité-prix satisfaisant pour le gestionnaire de la cantine. La notion de « bon » repas n'a pas le même sens selon qu'il s'agisse d'enfants de maternelle, de primaire ou de secondaire.

L'équipe cantine actuelle est en place depuis quasiment 20 ans, ce qui est le cas du chef de cuisine, qui a toujours travaillé de la même façon. Changer les habitudes n'a pas été simple. Un nouveau

cuisinier a été embauché récemment. Il suit des formations et des cours du soir, il est à l'écoute et a envie de faire évoluer la cuisine au sein de la cantine de notre école.

- **Quelques changements ont eu lieu ces dernières années.**

- Plus de fruits au dessert.
- La plupart des végétaux servis sont frais même si quelques surgelés sont encore utilisés.
- L'huile d'olive a remplacé les autres graisses de cuisson (excepté pour les fritures). Trois fritures maximum sont proposées par cycle de 6 semaines.
- Un menu végétarien est régulièrement proposé aux élèves (lentilles, quinoa, etc.)
- Les enfants peuvent se servir de soupe chaque jour (à partir de la 4^{ème} primaire) ; ils ont accès au *salad & soup bar* et aux légumes à volonté.

Mais cela ne suffit pas, il faut poursuivre les améliorations !

- **La réflexion profonde des trois dernières années a notamment porté sur les points suivants.**

Les enfants sont servis à table, ce qui implique que les repas doivent être préparés à l'avance. Certains plats ne peuvent de ce fait pas être proposés en raison de contraintes trop importantes (conservation et présentation notamment).

L'équipe de service connaît un stress important car le nettoyage doit être effectué rapidement entre chacun des trois services.

Lorsque les enfants arrivent à table, les plats y sont déjà déposés. Les quantités consommées à chaque table sont très variables et donc difficiles à évaluer. Certaines tables peuvent manquer de nourriture alors que d'autres vont en avoir trop, ce qui va engendrer du gaspillage.

Le comité cantine observe et analyse l'ensemble du processus depuis plus de 3 ans. Ses membres ont visité d'autres écoles et sont arrivés à la conviction qu'un self-service sera la solution pour la cantine d'Uccle.

- **Projet de self-service à la cantine d'Uccle : points forts.**

- Moins de stress à table.
- Chaque élève pourra consommer la quantité d'aliments correspondant à ses besoins. Le gaspillage devrait pouvoir être réduit au minimum.
- Les enfants devraient pouvoir avoir le choix entre 2 entrées, 2 plats et 3 desserts. Ce point est encore à l'étude, pour les enfants du primaire notamment.
- Réduction des adjuvants utilisés jusqu'à présent pour que les mets restent présentables en attendant d'être servis (graisses hydrogénées notamment).
- Flux continu d'élèves, avec donc moins de stress pour le personnel de service et de nettoyage.
- Réorganisation de la cuisine dès septembre 2015.
- Souhait de privilégier les produits locaux et de saison, et introduction de quelques produits biologiques.
- Une fois les travaux payés, l'économie réalisée sur le coût du service pourra être utilisée pour améliorer la qualité des aliments servis aux enfants.

L'eau continuera à être servie à table. Les enfants prendront une entrée, un plat et un dessert sur leur plateau.

Ils pourront évidemment aller se resservir.

• **Questions des parents :**

- *Les enfants seront-ils tous capables de porter leur plateau ?*

Le self-service concernera les enfants à partir de la 2^{ème} primaire. Les enfants de maternelle et de 1^{ère} primaire resteront à Berkendael en 2015-2016, et déjeuneront à nouveau dans le bâtiment Fabiola dès leur retour sur le site d'Uccle. Dans les autres écoles visitées ou interrogées, cela ne pose aucun problème. Le self du Lycée français de Bruxelles est le modèle dont s'inspire Uccle.

- *Qu'en est-il des files d'attente ?*

Cette question est posée et les calculs effectués devront permettre de ne pas connaître de longues queues. La première semaine (mise en service) sera peut-être plus stressante, pour la mise en place, mais les 3 files prévues devraient permettre la fluidité. L'école est associée à la réflexion afin de permettre la meilleure adaptation possible au self-service.

- *Si les enfants ont le choix, ils risquent de manger la même chose chaque jour.*

Teresa Fernandez-Gil affirme que la deuxième option de plat permettra de poursuivre la sensibilisation des élèves pour un repas sain, campagne déjà menée à la cantine et à la cafétéria depuis quelques mois.

- Reste la question des activités de Césame, qui ont lieu sur l'heure de midi. Ce point aussi est étudié, afin que Césame ne souffre pas des conséquences de ce self.

Plusieurs groupes de travail se répartissent la réflexion et le suivi liés à ce projet de self : chantier, organisation, cuisine.

L'alternative de la cafétéria est aussi étudiée et pensée, notamment pour les élèves qui ne peuvent pas ou ne veulent pas manger à la cantine.

4. Proposition de création d'un Comité financier pour l'APEEE

Pere Moles Palleja propose la création d'un comité financier pour l'APEEE.

Des projets avec demande de financement sont régulièrement proposés aux membres du CA. Il semblerait donc bon d'avoir une procédure de décision rassurante pour ce CA. Un comité financier pourrait étudier les propositions et se prononcer.

Cette même procédure pourrait être appliquée aux recettes issues des fêtes de l'école.

La proposition est la suivante :

- Création d'un comité financier qui étudiera les projets de financement présentés (autres que les dépenses courantes) et qui se prononcera en leur faveur ou non.
- Ce groupe se prononcera à priori sur les dépenses supérieures à 100 euros mais pourrait également être consulté pour celles inférieures à ce montant.

- Le but n'est pas de modifier le fonctionnement actuel en profondeur, mais de simplifier certaines prises de décision (éviter d'attendre un CA systématiquement, éviter de nombreux et infructueux échanges de mails, etc.)
- La **recommandation** émise par le comité financier sera basée sur une analyse financière (et non sur une analyse pédagogique), en liaison avec les comptes : la dépense est-elle envisageable ou non ?
- Le CA restera l'organe de décision
- Les groupes de travail (« Community building », « Bien-être des élèves ») mais aussi le comité de la fête de l'école pourraient présenter leurs projets à ce comité, qui les étudiera.
- On pourrait envisager la création d'une plate-forme sécurisée liée (ou non) au site internet de l'APEEE et permettant la discussion et un vote éventuel.

Le CA donne son accord pour la création du Comité financier de l'APEEE.

Ce comité se prononcera en fonction du montant de la dépense :

- Entre 0 et 100 euros : le CA délègue sa compétence au Bureau de l'APEEE.
- Entre 100 et 300 euros, le CA délègue sa compétence au Bureau de l'APEEE, mais avec avis préalable du Comité financier.
- Au-delà de 300 euros, le CA décide mais toujours après avis du Comité financier.

Les candidats présents sont Aleksander Kedra et Tomasz Zdrodowski.

Le CA propose également la candidature de Brian Gray (qui est excusé).

5. Fête de l'école 2015

Eric Leurquin coordonne l'organisation de la fête de l'école 2015.

Les membres du CA rappellent que le but de la fête est le plaisir des enfants et non les gains financiers. Certaines activités seront gratuites, alors que d'autres seront payantes car elles engagent des dépenses au départ.

François Rossignol, trésorier de l'APEEE, pose la question de la gestion et de l'utilisation des recettes de la fête. Il propose de simplifier la gestion financière de la fête en créant un compte bancaire dédié à cette cause uniquement.

L'APEEE aura un stand et a dès lors besoin de volontaires pour sa tenue.

6. Propositions du groupe de travail « Community building »

Samantha Chaitkin, coordinatrice du groupe de travail « Community building » propose ce qui suit :

- Utiliser une partie des recettes de la fête de l'école pour promouvoir un esprit communautaire au sein de l'école. Comment créer cet esprit communautaire ? Comment rapprocher les élèves, les professeurs, les parents, tout le personnel de la communauté scolaire ? Cet esprit existe-t-il ? Comment le créer, l'encourager ?
- Les projets qui seront proposés pourront être évalués selon les critères suivants :
 - 1/3 des recettes pour des œuvres humanitaires
 - 1/3 des recettes pour équiper l'école selon les demandes des parents, demandes que l'école ne peut ou ne veut financer.
 - 1/3 des recettes pour d'autres initiatives ou programmes, tels que la lutte contre la drogue, les besoins d'une section en particulier, etc.

Cette répartition doit rester prudente, car les attributions dépendront des besoins du moment. Il semble préférable de fixer une limite à ne pas dépasser (« pas plus de 50 % pour tel projet » par exemple) plutôt que de figer une telle répartition.

- Selon quels critères ?
 - Par qui sera utilisé l'investissement ? Comment sera-t-il utilisé ?
 - En quoi l'investissement peut-il apporter un plus ? S'il n'est pas réalisé, quel sera le manque ?
 - Est-il utile à la communauté scolaire ?
 - Est-ce un projet durable ?
- Qui seront les bénéficiaires ?
 - Les élèves ?
 - Les parents ?
 - Les enseignants et la direction de l'école ?
- Comment avoir connaissance des besoins ?

Attention ! Les parents n'ont pas à se substituer à l'école. L'école doit être partie prenante, et engagée, surtout lorsqu'il s'agit du financement d'équipements pour la cité scolaire.

Le Comité financier de l'APEEE pourrait peut-être s'associer à la réflexion concernant les dépenses proposées par ce groupe de travail.

Le groupe de travail présente deux projets :

- L'aménagement de la plaine de jeux située entre la Chaussée de Waterloo et le château. Il s'agit de créer ou recréer un parcours ludique à ce niveau-là. C'est un projet en collaboration et en discussion avec l'école.

- L'acquisition d'une estrade utilisable pour toutes les représentations des enfants (théâtre, Talent-show, Fashion-show, proclamation du bac, etc.)

7. Mise à jour du site APEEE

Esther Proficz propose la mise à jour de la page d'accueil du site internet de l'APEEE avec mise en évidence du contenu des pages « APEEE » et création d'un espace « Actualités/News » permettant de rendre visible toute nouvelle publication sur le site.

Le CA donne son accord pour cette mise à jour.

Le CA donne également son accord pour la création d'un espace sécurisé permettant les échanges entre membres du CA et d'un second espace destiné au vote de ces mêmes membres.

8. Cotisations APEEE impayées

Les statuts de l'APEEE services précisent que l'objet de l'association est d'offrir des services aux membres de l'APEEE.

Quelques parents refusent de payer la cotisation APEEE ou restent sans réaction à tout rappel de paiement, tout en utilisant les services cantine, transport, Césame ou casier.

Le CA décide de ratifier l'interdiction d'accès aux services proposés par l'APEEE ou l'APEEE Services à tout parent qui n'est pas en ordre de paiement de la cotisation APEEE, et de ce fait non membre de l'APEEE.

La mesure sera mise en place dès la rentrée 2015.

9. Prévention drogue à l'école : présentation d'un projet

Denise Chircop et Krisztina Szabo ont rencontré M. Studer au sujet de la prévention drogue au sein de l'école.

Krisztina Szabo propose la création d'un groupe de travail formé de 8 enseignants avec nomination d'un coordinateur.

Deux groupes d'élèves seraient ciblés :

- Les 12-14 ans, via un programme existant et pouvant impliquer des parents
- Les 14-18 ans, via un programme à déterminer.

L'école, via les enseignants, a déjà créé un groupe de travail dont l'objectif est la lutte contre les dépendances à la drogue. Le projet de Krisztina Szabo a été envoyé à ce dernier.

10. Projet des nouveaux statuts de l'APEEE version 2.1

Pere Moles Palleja remercie François Rossignol pour le travail effectué et invite les membres du CA et du Conseil d'éducation (CE) à revoir le projet, avant de le finaliser. Les commentaires peuvent être envoyés à François Rossignol ou à Pere Moles Palleja.

La procédure de ratification sera un peu lourde : les statuts précédents impliquent un certain formalisme. Le fait d'être une Association Internationale Sans But Lucratif (AISbl) conduit également à des formalités particulières pour l'approbation des nouveaux statuts, notamment en termes de quorum lors de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) qui devra être convoquée. La présence d'un notaire est également nécessaire, afin d'authentifier l'acte.

11. Préparation des prochaines réunions

a. Conseil d'éducation secondaire

Le dernier CA avait approuvé la tenue de réunions de coordination préparatoires avant les Conseils d'éducation (CE).

Denise Chircop va envoyer une invitation pour le prochain CE. Il s'agira de préparer la réunion du CE secondaire, de discuter des points à l'ordre du jour, éventuellement d'en proposer d'autres, et de se mettre d'accord entre sections sur les sujets qui vont être abordés.

Se rencontrer à cette occasion permet aussi de créer un esprit communautaire, d'échanger.

L'une des questions d'actualité porte sur la liberté d'abandonner le cours de latin en fin de S2 si l'élève le souhaite, afin éventuellement de suivre un cours d'ICT en S3. Les règles semblent avoir changé entre l'an dernier et cette année. Les parents avaient eu l'assurance que leur enfant pourra choisir le latin et abandonner ce cours au bout d'un an si telle était sa volonté. Ceci ne semble plus d'actualité maintenant, lors du choix des options pour l'entrée en S3.

b. Conseil d'éducation primaire

La prochaine CE a été reportée au mois de juin.

c. Groupe de Suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Il aura lieu le 26 avril 2015.

Aucune avancée pour l'instant. La proposition des parents SWALS et de la section anglophone sera présentée à cette occasion.

d. Interparents

La prochaine réunion d'Interparents aura lieu à Munich, les 13 et 14 avril 2015. Pere Moles Palleja invite les membres du CA et de la CE à consulter le document envoyé concernant une possible proposition de modification des statuts d'Interparents et à lui faire part d'éventuels commentaires.

e. Conseil Supérieur des Ecoles européennes

La prochaine réunion aura lieu mi-avril. Les documents liés à cette réunion seront envoyés aux membres du CA et du CE.

12. Divers

a. Demande de subvention Fête des 30 ans de l'ESB

Cette demande sera étudiée par le comité financier nouvellement créé.

b. Copies des tests et examens en secondaire

Les parents demandent depuis deux ans déjà d'avoir accès aux copies d'examen des élèves en S6 et S7 ; ces derniers ne peuvent les ramener à la maison.

L'école ne peut donner son accord car il s'agit effectivement de copies d'examen dont les notes constituent une partie de la note finale du baccalauréat. Elles peuvent servir de preuve en cas de contestation de la part des élèves ou de leurs parents.

M. Studer propose aux élèves, dont la plupart sont équipés de smartphones, qu'ils prennent une photo de la copie afin d'en garder une trace.

Après l'examen, et pendant un certain délai, les parents peuvent s'adresser aux enseignants afin de consulter les copies.

c. Jugement de la Cour de Justice du 11 mars 2015

Il s'agit d'un jugement concernant les enseignants chargés de cours (recrutés localement) et leurs contrats.

La Cour de justice européenne a confirmé que la Convention des Ecoles européennes doit être interprétée conformément à l'article 31 de la Convention de Vienne, qui accorde une grande importance aux usages en pratique.

Le texte de la Convention sert de base d'interprétation, mais la pratique habituelle et non contestée est également largement prise en compte en cas de conflit.

d. Proposition de vente de sweat-shirts « EEB1 »

Samantha Chaitkin souhaiterait vendre des sweat-shirts « EEB1 » lors de la fête de l'école, au nom de l'APEEE.

Le Comité des élèves propose un design particulier et se limite aux tailles adultes (accessibles aux adolescents) et à certaines couleurs (noir, gris et bleu marine).

Les parents proposeraient une offre élargie, tant en taille qu'en couleur. Le design indique la date de création de l'école d'Uccle (1958).

Une première expérience a eu lieu lors de la fête de Césame 2014. La demande existe.

Le CA donne son accord pour cette initiative.

Rapporteur :
Esther Proficz